

Contrat de Ville nouvelle génération (2024/2030) APPEL A PROJET 2024



Dans le cadre de la nouvelle génération des contrats de ville (2024/2030), La ville de Clermont de l'Oise, la Région Hauts de France, la Préfecture de l'Oise lancent un appel à projet pour soutenir les initiatives locales en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Le présent appel à projet a pour objet de soutenir le quartier des Sables/Beaujeu (Quartier prioritaire de la politique de la ville), Belle assise et la Gare (Quartiers vécus) en proposant des actions spécifiques répondant aux enjeux suivants :

- Le plein emploi pour les habitants
- La transition écologique et énergétique
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation incluant l'accès aux soins, et à la santé, accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse et l'éducation.
- La tranquillité et la sécurité publique



- Améliorer les conditions de vie des habitants des QPV, en agissant sur les thématiques transversales du socle commun des contrats de ville : emploi, éducation, santé, sécurité, transition écologique, culture, sport, citoyenneté, etc.
- Renforcer la participation des habitants et des acteurs locaux à la définition et à la mise en œuvre des projets de quartier, en s'appuyant sur les conseils citoyens et les outils de démocratie participative.
- Valoriser les atouts et les potentialités des QPV, en favorisant le développement économique, l'innovation sociale, la mixité sociale et fonctionnelle, et la cohésion territoriale.

Les projets présents devront être cohérents avec les priorités identifiées dans le diagnostic partagé du territoire (bilan 2014/2023) et les orientations stratégiques du contrat de ville, ils devront également s'inscrire dans la perspective de 2030, en visant des résultats tangibles et mesurables pour les habitants.

1- Les quartiers concernés par l'appel à projet 2024

La ville de Clermont de l'Oise et plus particulièrement **le quartier des Sables** a intégré la nouvelle géographie prioritaire dans le cadre du contrat de ville le 21 février 2014 (Loi Lamy).

Quartier politique de la ville – Les Sables	<p>Le portrait social du quartier prioritaire des Sables (juin 2022) :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1212 habitants, soit 12 % de la population.- Les infrastructures (Ecoles, collège, centre socioculturel, Ludothèque, Maison France Services, complexe tennis/boxe)- Dynamique de quartier (Immeubles en fêtes, association d'habitants, couleur d'été, forte implication des habitants dans les actions de bénévolat.- Les revenus : revenu médian des Sables 14380 € (Clermont 20590€/National 21730 €)- Les caractéristiques : 38 % de la population sous le seuil de pauvreté ; 6,3 % de BRSA contre 3,1 % de la population française ; 35,6 % des 16/24 non scolarisés (25,4% à Clermont ; 28 % de familles monoparentales.
--	--

L'analyse des besoins sociaux relevée dans le cadre du bilan du contrat de ville du 1^{er} juillet 2022, a permis de mettre en exergue **deux autres quartiers (non-inscrits dans la géographie prioritaire, mais qui seront intégrés dans le contrat de ville de nouvelle génération 2024/2030**, pour des raisons légitimes autour de l'action sociale et du travail de veille que mène la ville à travers ses instances et services à la population :

Quartier de la Belle Assise	<p>Le quartier de la belle assise, par définition liée à sa morphologie urbaine (19^{ème} Siècle), mais aussi liée à sa composante sociale et éducative, il sera intégré en qualité de quartier vécu qui démontrait, à l'origine du contrat de ville 2015/2022, des signes de fragilités sociales et économiques.</p> <p>Ce quartier est composé majoritairement de moyens ensembles gérés par le principal bailleur de la ville, « l'Opac de l'Oise. Les caractéristiques sociales de ce quartier démontrent quelques poches de précarité au sein même de ce quartier à l'identique du quartier prioritaire des Sables (chômage important chez les jeunes, niveaux de qualifications faibles, familles monoparentales et isolées qui s'accroît, un revenu médian faible inférieur à 13 K€.</p>
Quartier de la Gare	<p>Le quartier de la gare, En dehors de la géographie prioritaire délimitée par l'Etat, on peut également noter la présence d'une poche de pauvreté dans le quartier de la gare dont la part de revenus n'excède pas 12712 €/ an de revenus moyens (sources INSEE – IRIS), la part de bas revenus représente 43% des ménages du carreau, la typologie de ce bâtiment n'excède pas plus de 30 logements (composés de 8:T2, 20:T3 et 2:T4), un marqueur supplémentaire de précarité peut être vu avec une hausse des loyers impayés qui correspondent à 13 % de l'enveloppe globale des loyers impayés pour le bailleur au niveau de la ville (source mars 2022 : OPAC de l'Oise). Ces nombreuses données indiquent une population en grande précarité, que les pouvoirs publics devraient prendre en compte. La communauté éducative fait état de carences en matière des apprentissages et des savoirs-être</p>

2- Les orientations 2024

La ville de Clermont de l'Oise s'est inscrite très tôt dans le programme « Terre de Jeux 2024 » à l'occasion des jeux Olympiques.


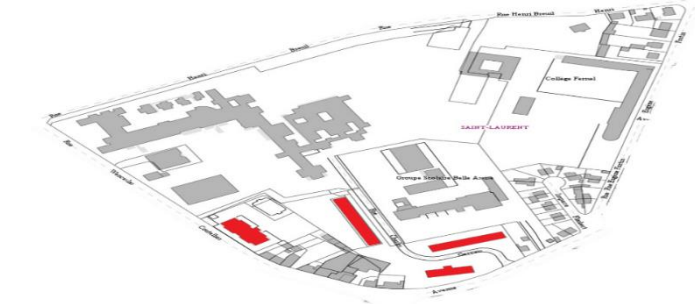

Le territoire centre Oise, permet à ses habitants de bénéficier des équipements sportifs de qualité et de proximité, avec tous les atouts qu'offre la municipalité en permettant à chaque usager de pratiquer une discipline libre ou encadrée parmi les 30 associations sportives Clermontoises, qui ne comptent pas moins de 3345 licenciés pour une ville de 10143 habitants.

Le programme 2024, portera l'accent sur la thématique « Sport », avec pour effets de répondre pour les porteurs de projets à l'un des 4 axes autour desquels devra s'articuler le contrat de ville :

- Le plein emploi pour les habitants
- La transition écologique et énergétique
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation incluant l'accès aux soins, accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse et l'éducation
- La tranquillité et la sécurité publique

La lutte contre les discriminations et l'égalité hommes/femmes seront des objectifs transversaux qui devront poursuivis dans les actions.

Lors du bilan 2014/2023, les équipes en liens avec les acteurs de terrain et habitants ont dressé des préconisations qui seront prises en compte dans le cadre de l'instructions des demandes :

 A map of the 'Les Sables' area in Clermont de l'Oise. The area is highlighted in green and orange, with a blue outline. It shows a mix of residential and commercial buildings, streets, and some green spaces. The name 'Les Sables' is written in the center of the green area.	<ul style="list-style-type: none">- Mobilité- Emploi- Animation de la vie sociale- Parentalité- Accès aux droits- Accompagnement social et santé- Environnement- Education
 A map of the 'Belle Assise' area in Clermont de l'Oise. The area is highlighted in red and white, with a black outline. It shows a mix of residential and commercial buildings, streets, and some green spaces. The name 'Belle Assise' is written in the bottom left corner.	<ul style="list-style-type: none">- Emploi- Mobilité- Animation de la vie sociale- Parentalité- Education- Accès aux droits
 A map of the 'La Gare' area in Clermont de l'Oise. The area is highlighted in red and white, with a black outline. It shows a mix of residential and commercial buildings, streets, and some green spaces. The name 'La Gare' is written in the bottom left corner.	<ul style="list-style-type: none">- Emploi- Mobilité- Education- Animation de la vie sociale- Accès aux droits



3 - Critères liés au projet et à son élaboration

- Être en phase avec les objectifs de l'appel à projets et priorités
- Être à jour des bilans (déposer le bilan

sur Dauphin en faire une copie par courriel à la ville de Clermont de l'Oise)

- Dresser un état des lieux qui aura associé des acteurs des quartiers concernées par le projet
- Développer le descriptif des moyens de mise en œuvre (ressources, moyens...)
- Pertinence de l'état des lieux (diagnostic, justificatif des besoins...) rechercher obligatoirement la complémentarité et la synergie avec les actions existantes
- Utiliser exclusivement la plateforme « Dauphin » et communiquer un exemplaire accompagné de votre bilan (pour l'action N-1) au service politique de la ville de Clermont et de la Préfecture de l'Oise (voir coordonnées en dernière page de l'AAP)
- Utiliser le dossier ville de Clermont, pour la demande de subvention ville en respectant le gabarit sans le dénaturer sous peine d'inéligibilité et le communiquer au chargé de projet politique de la ville (voir coordonnées en dernière page)
- Être en phase avec les axes et orientations stratégiques

Critères liés à la présentation du dossier et aux financements

- Mobiliser des co-financements relevant du droit commun
- Proposer des critères et des indicateurs d'évaluation pertinents
- Analyser le coût de votre projet au regard des actions
- Respecter les délais de transmission des dossiers accompagnés des pièces demandées
- Respecter les délais de transmission des dossiers accompagnés des pièces demandées et le calendrier de l'appel à projet.
- L'assiette subventionnable par la collectivité ne pourra pas dépasser le maximum de 25 % (Cette dernière peut être réévaluée en hausse voire en baisse selon les projets présentés.
- Les projets des structures porteuses associations, institutions) du territoire de la communauté de communes du Clermontois seront priorités dans l'appel à projet.
- Le budget de l'action doit être de minimum de 1000 €



Dans le cadre de la programmation 2023/2024, La Ville, la Région et l'Etat ont défini des orientations et des critères d'éligibilités (vous retrouverez en annexes ceux de la Région Hauts de France).

Pour 2024, une attention particulière sera portée sur les actions concernant le sport comme vecteur d'inclusion sociale : (Sport santé, Design actif, l'accès à la pratique libre et ou encadrée d'une activité sportive, l'insertion par le sport : formation des jeunes...), les activités qui ciblent la pratique sportive féminine.

Les actions en faveurs de la promotion de l'éducation autour de la réussite éducative et scolaire seront également étudiées dans le cadre de cet AAP.



Calendrier 2024

- 15 décembre 2023 – Communication de l'AAP
- 26 janvier 2024 – Dépôt des dossiers sur Dauphin
- 19 février 2024 – Instruction et présentation des dossiers devant la commission
- 26 février 2024 – Comité de programmation, décision et validation des actions au regard des modalités et AAP 2024.

Les dossiers de subventions



<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>






Avant le 26 janvier 2024, avec copie en format PDF au service politique de la ville + bilan de l'année N-1 à politiquedelavilleclermont@gmail.com)



<https://drive.google.com/drive/folders/1TEp9Ki6Zq0IK1F0PN9LLRAfiCzTvc7tv?usp=sharing>

Pour les demandes de subventions ville 2024 télécharger le lien et adresser votre dossier, avant le 26.01.2024 à politiquedelavilleclermont@gmail.com

Les services, les contacts

Contact	Coordonnées	
<p>Laurent BATTEUX Directeur de l'action sociale, de la politique de la ville et des sports</p> 	<p>Laurent.batteux@mairie-clermont.fr 03.44.50.84.84 Maire de Clermont de l'Oise 7, rue du général Pershing 60600 Clermont</p>	<p>Déposer vos projets et bilans à 2l'adresse suivante : politiquedelavilleclermont@gmail.com</p> <p>- Rencontre sur rendez-vous</p>
<p>Vincent GIRAUD Délégué de la Préfète</p> 	<p>vincent.giraud@oise.gouv.fr 06.65.21.41.63 Préfecture de l'Oise 1 place de la Préfecture 60000 Beauvais</p>	<p>Rencontre sur rendez-vous</p>
<p>Carlos Lopes URACEN</p> 	<p>Carloslopes@uracen.org 0972631101</p>	<p>Pour vous aider, vous guider dans vos démarches de projet, solliciter l'URACEN, partenaire du contrat de ville (sur rendez-vous)</p>
<p>Fablab du Pays du Clermontois</p> 	<p>0344781232 Centre socioculturel 59, rue Wenceslas Coutellier 60600 Clermont</p>	<p>Besoin d'un Pc, d'une connexion internet</p>
<p>Maison de la citoyenneté et des services</p> 	<p>03 44 79 42 50 Square Marcel Pagnol 60600 Clermont</p>	<p>Besoin d'un PC, d'une connexion internet, vous guider à vous connecter</p>

ANNEXES – Cadre intervention régional en faveur des habitants QPV



INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE 2024-2030

La Région est engagée dans un processus de redéfinition de ses dispositifs à destination des quartiers politique de la ville pour la période 2024-2030. Une délibération cadre a été votée le 5 octobre 2023 en séance plénière et le dispositif NQE a été validé lors de la commission permanente du 12 octobre 2023. Dans le courant du 1^{er} semestre 2024, la délibération cadre sera également complétée par des délibérations d'application relatives aux dispositifs opérationnels de la Région.

Aussi, l'année 2024 s'annonce comme une année de transition à la fois dans la réécriture des contrats de ville et des dispositifs régionaux. Durant cette période, la Région, en lien avec la gouvernance des contrats de ville, se rapprochera des EPCI afin d'identifier les projets susceptibles de répondre aux attentes régionales.

Ainsi, et sous réserve du vote du budget 2024, la Région poursuivra son accompagnement des programmations des contrats de ville avec des crédits dédiés, en complémentarité de ses crédits de droit commun.

1. Un enjeu d'articulation des dispositifs régionaux

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profits des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens. La Région a ainsi précisé les lignes de partage entre dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques politique de la ville notamment sur les questions d'emploi et de formation.

Aussi, afin d'accompagner les porteurs de projet sur les dispositifs mobilisables, les services de la Région et en particulier, les agents du service Cohésion Sociale et Urbaine peuvent être sollicités (contacts en bas de ce document) ;

par ailleurs, la Région a mis en ligne un guide des aides : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/>. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par public : Demandeurs d'emploi, Associations, ... et par thème : Citoyenneté et solidarité, Culture et Patrimoine, Santé...).

Ainsi, la Région interviendra au titre de ses « crédits spécifiques » en appui aux politiques de droit commun.

2. Présentation des priorités régionales

La Région Hauts-de-France souhaite dans ces nouveaux contrats, améliorer la coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers et conforter son action autour de deux priorités.

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville, pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier.

Ainsi, l'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des dispositifs Nos Quartiers d'Été, dispositif emblématique de la Région Hauts-de-France.

Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

3. Nos Quartiers d'Été (NQE)

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants :

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional : en 2024, dans la continuité de 2022 et 2023, le fil rouge s'intitule « **nos quartiers préparent les Jeux** »,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « événements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche Rev3.

Les modalités techniques et financières du dispositif ont été approuvées lors de la commission permanente du 12 octobre 2023 (délibération n°2023.01664) et sont téléchargeables :

Sur le guide des aides de la Région :

<https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif711>

Sur la plateforme d'aide en ligne PAS :

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=NQE2>

4. Contacts

Ronan OTTINI – Service Cohésion Sociale et Urbaine

ronan.ottini@hautsdefrance.fr

